

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 4 juin 2019

41 Association citoyenne - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
Mme GUENDOUZE
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
M. VILLEMMAIN
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

■ Rapport de présentation :

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil soutient notamment les associations culturelles et éco-citoyennes, en les accompagnant dans leurs actions, le montage de projets, mais parfois aussi par l'attribution d'une aide financière directe.

Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

L'association Interm'aide, dans la continuité des marches exploratoires souhaite favoriser la mobilité des habitantes entre les trois quartiers des Hauts de Creil en travaillant sur des liaisons douces (réseau STAC, itinéraires piétons) ou encore les signalétiques. Des ateliers collectifs avec une quinzaine de participantes (en présence d'un moniteur d'auto école) et des déplacements sur site seront proposés.

Au vu du dossier remis dans les délais impartis, il vous est proposé de voter l'attribution d'une subvention sur projet pour l'association suivante :

Association	Subvention sur projet
Interm'aide	440,00 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le versement de la subvention sur projet suivante :

Association	Subvention sur projet
Interm'aide	440,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 25 JUIN 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19

et publication ou notification le 01/07/19

affiché le 25/06/19

CREIL, le 01/07/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE